Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 9 (1880)

Heft: 3

Rubrik: La véracité du correspondant fribourgeois de l'Éducateur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ont nos jeunes gens de courir les maisons à cette époque de l'année avec des accoutrements fantastiques et extravagants. On dirait vraiment que la folie a visité tous les logis, qu'elle est entrée dans tous les cerveaux et que l'enfer a jeté sur la terre des essaims de diablotins qui se démènent, se trémoussent comme des forcenés. Ce sont sans doute là quelques restes de fêtes païennes qui ont surnagé sur le flot des âges. La vue des masques me révolte; je ne puis concevoir qu'un chrétien puisse oublier à ce point sa dignité et sa vocation Ils ne m'importuneront plus à l'avenir; je veux pendant ces temps de saturnales pousser le verrou de ma porte; ils trouveront visage de bois. Il n'y a aucune inconvenance dans ce procédé; ces visiteurs insolites ne méritent pas mieux.

Il paraît que mon collègue voisin, M. N., porte sur les masques une tout autre appréciation. On m'a rapporté aujourd'hui qu'il se joignait lui-même à de ces jeunes écervelés et qu'il employait ses soirées à courir avec eux de maison en maison, en faisant mille sottises et en se livrant à mille extravagances. Je ne trouve pas d'expression pour flétrir comme elle le mérite une telle conduite chez l'instituteur. Je crains que ce jeune étourdi ne tarde pas à cueillir les fruits de sa légèreté et de son imprudence. Il est des instituteurs, chose triste à dire, qui ne perdent aucune occasion de se couvrir de ridicule et qui semblent avoir à tâche de mériter la défaveur et le mépris des honnêtes gens. Ceux qui agissent ainsi sont de misérables déclassés; ils n'ont pas la vocation de l'enseignement; ils sont entrés dans une carrière à laquelle ils n'étaient point appelés.

La véracité du correspondant fribourgeois de l'ÉDUCATEUR

Dans le N° 12 du *Bulletin pédagogique* de 1879 nous avons relevé les erreurs commises par le correspondant fribourgeois de l'*Educateur*. Celui-ci avait dit entre autres choses :

« On ne connaît pas les dédoublements dans ce canton. »

A cela nous avons répondu par l'énumération de 51 dédoublements opérés en 7 ans et de 2 autres en voie d'exécution, sans compter les dédoublements projetés.

Pensez-vous que le correspondant des bords de la Glâne en ait fait mention ? Voici sa réponse :

« Quant aux dédoublements dont j'ai parlé (sans doute en disant qu'*ils étaient inconnus)* sans compter ceux qui se préparent et que le véridique abbé place parmi les faits accomplis (en annonçant peut-être qu'ils se préparaient ?) il s'en est fait quelques-uns (oui, 51) ces dernières années, ce que nous n'avons du reste jamais regretté (non, mais nié) et encore moins reproché à l'autorité supérieure (comment les reprocher puisque vous disiez qu'ils *étaient inconnus ?*) »

Cette confrontation suffira à nos lecteurs pour leur faire connaître de quelle manière nos confédérés sont renseignés sur les affaires scolaires de notre canton.

Le correspondant de l'*Educateur* assure que les art. 27 de la Constitution fédérale et 58 de la loi militaire ont produit déjà quelques bons résultats.

En quoi l'art. 27 a-t-il influé sur nos écoles ? Ne serait-il pas plus juste

de reconnaître que les réformes nombreuses introduites dans notre organisation scolaire datent principalement de 1872, époque de l'entrée en fonctions du Directeur actuel de l'Instruction publique, M. Schaller? Si malgré l'habileté et le zèle qu'il a déployés dans l'introduction de nombreuses réformes du haut en bas de l'échelle scolaire, il n'a pas réussi en tout, c'est sans doute qu'il n'a pas trouvé partout et spécialement dans beaucoup de préfets et de commissions scolaires, tout l'appui qui aurait dû le seconder.

Du reste, une chose certaine, c'est que jamais une population agricole et pastorale, ne pourra révaliser avec les centres industriels Supposons pour un moment les habitants de la ville de Bâle disséminés pendant 20 ans dans nos vallées alpestres. Il est bien certain que les examens de recrues ne retrouveraient plus les jeunes Bâlois au premier rang.

Quant aux articles fédéraux, ils n'ont eu chez nous d'autre résultat que d'éloigner quelques ecclésiastiques des commissions scolaires où ils rendaient les meilleurs services. R. H.

CORRESPONDANCE

I

Bulle le 18 février 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Les instituteurs qui doivent, dans les cours du soir, préparer les recrutables de l'année prochaine à subir un examen honorable, ont sans doute connaissance du règlement fédéral sur lequel les examinateurs basent leurs appréciations. Ce règlement est indispensable aux maîtres pour la bonne direction de leur enseignement; il leur apprendra à faire juste et surtout à ne pas *faire trop,* au préjudice de ce qui est essentiel.

A ce propos, permettez-moi de rappeler une excellente observation développée dans le *Chroniqueur* par M. le directeur Perriard. Elle tend à montrer qu'il ne s'agit pas nécessairement d'amener nos élèves- soldats à obtenir la première note; il faut y tendre, sans doute; mais l'important d'abord est de travailler à ce que les *incapables* méritent au moins la note 3, et que ceux dont le développement intellectuel est plus avancé soient assurés du chiffre 2. Retenons nos élèves dans la sphère qui correspond à ces notes le temps nécessaire pour que le succès ne soit pas douteux. Rien ensuite ne nous empêchera d'aller plus loin, si nous en voyons la possibilité.

On me dira peut-être que je parle de choses qui sautent aux yeux de tout le monde. J'insiste quand même sur mon idée, parce que, dans le dernier examen, j'ai été peiné de voir des recrutables s'escrimer sur les matières les plus difficiles, perdre leur temps et n'obtenir qu'un zéro, alors qu'ils auraient pu fort bien résoudre les questions de second ou de troisième rang.

Je n'abandonnerai pas le chapitre des examens fédéraux sans vous traduire encore quelques-unes de mes impressions, car vous savez que l'année dernière j'ai suivi ces épreuves de très près. Nous lisons en général à voix trop basse et sans accentuation suffisante; je ne parle pas de l'intonation qui n'est variée que chez de rares jeunes gens. Les examinateurs et les auditeurs ont constaté au sujet de la lecture accentuée